

## **SMETTRAL 22**

### **COMITE SYNDICAL du 30 JUIN 2010**

**Convocation du 9 juin 2010**

**Affichage du 12 juillet 2010**

L'an deux mille dix, le 30 juin, à 9h30, les membres du Comité Syndical du SMETTRAL 22, se sont réunis à l'hôtel de ville de Saint-Quay-Portrieux sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du SMETTRAL 22.

#### **PRESENTS**

M. Claude BLANCHARD, Albert MAHE, Victor LANOE, J-Yves LANOE, Philippe FAISANT, Loïc LE NOANE, Jean BASSET, Bernard LE RUN : **SMICTOM des CHATELETS**

M. Thierry BURLOT, Jacques DUMORTIER, François MORVAN, Jean-Paul LE VAILLANT : **SMITOM de LAUNAY LANTIC**

M. Jean-Luc BARBO, Pierre LE HELLOCO, Michel GESRET, Gilbert BAUDET, Daniel NABUCET, Joël AUFFRET : **SMICTOM du PENTHIEVRE-MENE**

#### **POUVOIRS**

M. Alain JOUAN : pouvoir à Claude BLANCHARD

#### **AUTRES PARTICIPANTS**

Mme JEULAND, Mlle LASSALLE, Mme LE BOUVIER, M ORVEILLON, M BRIAND, M CADEC, M LE MOING...

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

## **DESIGNATION DE 3 NOUVEAUX MEMBRES POUR LE BUREAU**

Suite à l'élection de monsieur Claude BLANCHARD, comme nouveau vice-président et à la remarque de la Chambre Régional des Comptes sur le nombre non conforme des membres du bureau par rapport aux statuts du syndicat, le Président du SMETTRAL, Thierry BURLOT propose à l'assemblée que les 3 membres manquants soient désignés au sein des 3 syndicats de traitement composant le SMETTRAL.

Le Président demande donc que d'ici au comité syndical prochain, les instances décisionnaires de chacun des 3 syndicats de traitement proposent un membre issu de leur syndicat pour siéger au bureau du SMETTRAL.

La désignation de ces 3 nouveaux membres du bureau du syndicat SMETTRAL sera entérinée lors du prochain comité syndical.

**Après délibération, le Comité Syndical, par vote à main levée, à l'unanimité, APPROUVE la proposition du Président et PREND ACTE du processus de désignation des nouveaux membres du bureau.**

**Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 20 juillet 2010.**

**Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLOT**

## DUREE DES AMORTISSEMENTS + AMORTISSEMENT 2011

Conformément à la législation, le SMETTRAL ayant été audité par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des comptes 2002 et suivants, le rapport de la chambre a été présenté à l'ensemble des élus lors de ce comité syndical.

Les auteurs de ce rapport préconisaient deux actions concernant les amortissements :

- Pour les frais d'études enregistrés au compte 2031 et non suivis de réalisation, il est demandé au syndicat de les amortir sur une durée ne devant pas excéder 5 ans
- Réactualisation de la délibération fixant la durée d'amortissements des biens meubles

Pour faire suite à ces remarques, le Président propose une révision des durées d'amortissement comme suit :

	DUREE D'AMORTISSEMENT PROPOSEE
Informatique (ordinateur, imprimante...)	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Logiciel informatique	2 ans
Véhicule de service	8 ans
Bâtiment	20 ans
Process usine	7 ans au lieu de 15
Divers supports de communication	4 ans
Bus du tri	5 ans
Etudes non suivies de réalisation	5 ans

*Soit un maintien des durées préexistantes pour ce qui est de l'informatique, le mobilier de bureau, les logiciels informatiques et les véhicules de bureau. Un passage de 15 ans à 7 ans pour les machines liées au process de l'usine et un ajout de durée d'amortissement pour les supports de communication, la spécificité du Bus du tri et les études non suivies de réalisation.*

Pour les études qui nécessiteront un amortissement, le Président propose un amortissement sur 5 ans, à partir de 2011, des études suivantes :

- Etude traitement AWIPLAN (2003-2004)
- Etude Algues Vertes Biomasse (2003-2004)
- Demande d'autorisation d'exploiter Ouest-Performance (2006-2007)
- Etude ERP Ouest-Performances (2009)

**Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau tableau d'amortissement proposé et ADOPTE le principe de l'amortissement des frais d'étude ici détaillés sur le budget 2011.**

**Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 20 juillet 2010.**

**Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLOT**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009**

Après délibération, le Comité Syndical, par vote à main levée, à l'unanimité, **ARRETE** comme suit le compte administratif 2009 (résultat antérieur compris) :

- INVESTISSEMENT
  - dépenses : 531 485.56 €
  - recettes : 411 158.88 €
  
- FONCTIONNEMENT
  - dépenses : 5 778 722.86 €
  - recettes : 5 781 569.78 €

Après délibération, le Comité Syndical, par vote à main levée, à l'unanimité **APPROUVE** le compte administratif 2009 du SMETTRAL et **DECLARE** le compte de gestion du receveur identique au compte administratif.

**Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 20 juillet 2010.**

**Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLLOT**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **117 479.76 Euros** au 31/12/2009.

<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>-120 326.68 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 846.92 €</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>117 479.76 €</b>
1. Report au cpte 001 en section d'investissement	- 120 326.68 €
2. Report au compte 002 en section de Fonctionnement	2 846.92 €

Après délibération, le Comité Syndical, par vote à main levée, à l'unanimité, **CONSTATE** le report des excédents 2009 au compte 001 en investissement et au compte 002 en fonctionnement.

**Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 20 juillet 2010.**

**Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLOT**

## **OBJET : AGRANDISSEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS**

Lors de l'exercice 2008, avait été entamée une réflexion sur l'agrandissement des locaux administratif de GENERIS. En effet, seuls 2 bureaux accueillent actuellement les 5 agents du syndicat. Le cabinet d'architecte FOLLEZOU avait été mandaté pour réaliser les plans d'un futur agrandissement.

La conjoncture économique de 2009 n'étant pas engageante, les élus du syndicat avaient préféré geler cette opération.

En 2010, contact a été repris avec le cabinet FOLLEZOU. Monsieur BARBO, Vice-Président du SMETTRAL en charge du dossier, présente les propositions de l'architecte ainsi que l'estimatif des coûts de construction à engager.

Suite à la présentation, Thierry BURLLOT, sur conseil du Vice-Président, Claude BLANCHARD, propose que soit poursuivi le dossier d'agrandissement des locaux administratifs, soit le dépôt du permis de construire ainsi que le recours à une consultation des entreprises.

Toutefois, précise-t-il, aucun engagement de crédit sur cette opération ne seront réalisés sur le budget 2010. Cette opération sera, éventuellement, validée lors du vote du budget 2011.

**Le Comité Syndical PREND ACTE de la poursuite du dossier d'agrandissement des locaux administratifs, en lien avec le cabinet FOLLEZOU, et EST INFORME que la décision définitive sur ce dossier ne se fera que lors du vote du budget primitif 2011.**

**Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 20 juillet 2010.**

**Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLLOT**